

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 22 mars 2019 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier spécialisé Philippe-Pinel

NOR : SSAH1930103S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2019-117 du 21 mars 2019 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts de France relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier spécialisé Philippe-Pinel à compter du 26 mars 2019,

Décide :

Article 1^{er}

M. François MAURY, directeur d'hôpital mis à disposition de l'inspection générale des affaires sociales, Mme Corinne WILLIAMS SOSSLER, directrice d'hôpital, et M. Vincent THOMAS, directeur d'hôpital, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier spécialisé Philippe-Pinel à compter du 26 mars 2019, pour une durée de six mois.

Mme Corinne WILLIAMS SOSSLER et M. Vincent THOMAS assureront ces missions à temps partiel, à hauteur de 50 %.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur d'établissement seront assurées par M. François MAURY. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur d'établissement sont assurées par Mme Corinne WILLIAMS SOSSLER et M. Vincent THOMAS.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier spécialisé Philippe-Pinel, ainsi qu'à la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts de France et aux administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 26 mars 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 mars 2019.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURREGES